



Comité pour une
PAIX JUSTE
au Proche-Orient

136-138, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg
Tél. +352 4 004 2764 - GSM (+352) 691-81 93 06 -Email : contact@paixjuste.lu - Site web : www.paixjuste.lu

Le tribunal pénal luxembourgeois confirme la liberté d'expression d'un défenseur des droits de l'Homme

Le 29 mars 2023, un tribunal pénal a déclaré Michel Legrand, défenseur des droits des Palestiniens, non coupable d'avoir banalisé l'Holocauste. Cette décision crée un précédent prometteur pour la liberté d'expression des défenseurs des droits des Palestiniens au Luxembourg, dans un climat où de telles accusations déluoires continuent d'émerger.

Michel Legrand est trésorier du *Comité pour une Paix Juste au Proche-Orient* (CPJPO ou Comité), une association sans but lucratif (asbl) qui réalise des projets de développement en solidarité avec le peuple palestinien et qui sensibilise la population luxembourgeoise aux réalités, implications et moyens d'action dans la région concernant la question de la Palestine. Le CPJPO plaide pour l'égalité des droits entre Palestiniens et Israéliens par le biais d'un "[règlement juste de la question palestinienne](#)".

Le 9 janvier 2023, Michel reçoit une citation à comparaître devant le tribunal correctionnel pour « minimisation de crimes de guerre et de génocides », suite à une plainte anonyme lui reprochant d'avoir partagé un [article](#) sur Twitter, intitulé : "100.000 livres sous les ruines : à Gaza, Netanyahou dans les pas de Goebbels". La plainte et la citation ne remettent pas en cause le contenu de l'article lui-même, seulement le fait de l'avoir partagé sur Twitter. Avec l'aide de l'[ELSC](#) et de son avocat, Maître Albert Rodesch, Michel a défendu avec succès son dossier devant le tribunal, repoussant ainsi l'une des nombreuses tentatives manquées de bâillonner les membres du Comité.

Au fil des ans, entre 2004 et 2023, le Comité a fait l'objet de harcèlements incessants et de tentatives d'entraver et de délégitimer son travail. Les attaques contre le CPJPO sont protéiformes :

- D'une part des actions physiques et des menaces d'agression physique. Ainsi l'intrusion d'un journaliste israélien, Stéphane Juffa, de la Metula News, accompagné de deux gardes du corps, lors d'une conférence avec Ilan Pappé le 13 décembre 2007 au centre culturel abbaye Néimenster. En 2016 et 2017, la "*Brigade juive*" envoie des mails à des membres du CPJPO contenant des menaces de scalper et de mettre « *une grenade dans leurs bureaux* ». Amnesty International France a [condamné](#) la Brigade juive lorsqu'elle a proféré de telles menaces contre des militants de l'AFPS, et les médias français ont récemment fait état d'un [harcèlement](#) à l'encontre de l'avocat et défenseur des droits de l'homme palestinien Salah Hammouri.
- D'autre part, des accusations verbales tranchées et répétées sur la page Facebook du CPJPO peu de temps après sa création, ayant amené celui-ci à réagir par l'envoi aux détracteurs d'un courrier d'avocat.
- Il y eut aussi, dès les premières années d'existence du CPJPO, deux inquiétantes tentatives de déstabilisation : l'une par l'« entrisme » d'un nouveau membre, devenu membre du conseil d'administration, qui, par ses pratiques, a tenté de faire crouler

l'association ; l'autre par la création d'une association « alternative » portant un nom très proche de celui du CPJPO : « Comité pour une Paix Juste et Équitable et contre la Désinformation au Proche-Orient », semant le trouble et la confusion parmi les membres.

- Et enfin en octobre 2019, l'accusation, par un député luxembourgeois en pleine chambre des députés du GDL, de la présidente du CPJPO et du CPJPO lui-même, d'être antisémites. L'action en justice décidée par le CPJPO n'a malheureusement rien donné, le juge ayant donné la priorité à l'immunité parlementaire par rapport au discours calomnieux de ce député.

En 2017, un groupe de travail – aujourd'hui asbl – nommé RIAL a été créé pour prévenir et combattre toutes les formes d'antisémitisme, y compris "l'antisionisme radical (qui, selon le groupe, va bien au-delà de la critique légitime des politiques d'un gouvernement) en tant que forme contemporaine d'antisémitisme". Le RIAL s'efforce principalement de façonner l'opinion publique par le biais, par exemple, d'une formation éducative dans les écoles, et d'influencer les organismes publics. Par exemple, le RIAL est un [promoteur](#) de la définition de l'antisémitisme de l'IHRA et [lobbyiste auprès des parlementaires](#). Il recueille également les incidents définis selon ses propres critères idéologiques comme « antisémites », promus dans une deuxième étape au stade « d'actes antisémites » et les signale à une plateforme en ligne, [Bee Secure-StopLine](#). Ces incidents sont alors transmis à l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA). Pour ce faire, le RIAL [utilise](#) abondamment la définition de l'antisémitisme de l'IHRA, tout en se gardant bien de préciser que le gouvernement luxembourgeois a adopté la définition de l'IHRA, mais [SANS les exemples](#). En effet, ces exemples – tous en relation avec Israël - sont utilisés essentiellement pour criminaliser les critiques légitimes de cet état.

Depuis son existence, RIAL a publié des rapports annuels qui vilipendent régulièrement le Comité et ses membres en les accusant d'antisémitisme pour leur critique légitime du gouvernement israélien. Ces rapports sont largement diffusés auprès de leur public cible, à savoir les organismes publics et les établissements d'enseignement. Le RIAL contribue donc délibérément à la dénaturation de la définition de l'antisémitisme en cataloguant des incidents de discours politique légitime, qui finissent par trouver leur place dans le propre répertoire d'incidents antisémites de la FRA. Le RIAL encourage également l'utilisation de *Bee Secure*, la plateforme électronique permettant de déposer des plaintes pénales, et s'engage lui-même sur cette plateforme. À ce jour, au moins cinq plaintes anonymes ont été déposées sur *Bee Secure* contre des membres du CPJPO, y compris l'accusation contre Michel Legrand.

Un membre du Comité déclare :

" Chaque jour, je réfléchis à deux fois avant de publier quoi que ce soit sur Facebook ou Twitter. Nous nous sentons constamment surveillés. Pourtant, nous ne voulons pas nous autocensurer ou être intimidés par des acteurs pro-israéliens".

Son travail de sensibilisation a également été gravement affecté. Michel Legrand déclare : « Plusieurs lycées ne souhaitent plus nous accueillir car leur direction a reçu des avertissements selon lesquels nous serions motivés par la haine d'Israël, voire antisémites ».

Le CPJPO est loin d'être le seul, parmi les organisations de soutien aux droits des Palestiniens, à connaître de telles attaques. Dans les [pays voisins](#), dans toute [l'Europe](#), dans le monde entier, en [Palestine et en Israël](#), quotidiennement, des associations, certains de leurs dirigeants ou de leurs membres, sont l'objet d'accusations, de calomnies, de campagnes de dénigrement. Les dernières d'entre elles remontent aux années 2016-2017 et trouvent leur origine en octobre

2015 lorsque le cabinet étatique sécuritaire d'Israël a confirmé que les deux ennemis stratégiques d'Israël étaient l'Iran et le mouvement BDS (Boycott-Désinvestissement-Sanctions). Il en est [résulté](#) que « *le Ministère israélien des Affaires Stratégiques et de l'Information, s'est vu confier la responsabilité générale de lutter contre les phénomènes de délégitimation et de boycott dirigés contre Israël sur tous les plans* ». Le ministère, doté de [moyens](#) financiers importants, a soutenu « *la production et à la diffusion de projets pro-israéliens sur le réseau Internet afin de générer une empathie pour l'État d'Israël. Ceci afin que l'opinion publique sur la toile soit favorable à Israël et soutienne des initiatives existantes sur le net visant à lutter contre la délégitimation et le boycott d'Israël.* » Fermée en 2021, l'institution a été [ravivée](#) début 2023, avec le même personnel, à travers le Ministère des affaires de la diaspora et de la lutte contre l'antisémitisme. Ces efforts sont une continuation de la politique d'apartheid menée en Palestine et en Israël, qui implique la persécution et la réduction au silence des défenseurs des droits et de celles et ceux qui dénoncent l'apartheid.

Ces attaques incessantes contre les défenseurs des droits des Palestiniens et leur travail respectable doivent cesser. Où qu'elles se produisent. La décision rendue le 29 mars 2023 au Luxembourg donne aux militants l'espoir que le procureur luxembourgeois rejettera toutes les plaintes abusives déposées contre d'autres membres du Comité.